

SOCIÉTÉ
D'HORTICULTURE

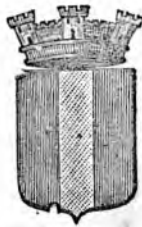
DE
L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS



BULLETIN DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

VIII^e VOLUME

N^o 3



MARS

1879

SENLIS

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE ERNEST PAYEN

11, place de l'Hôtel-de-Ville, 11

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. —
M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, vice-président.
M. Bruiet, secrétaire-général-adjoint.
M. Cabot, bibliothécaire-archiviste.

BUREAU CENTRAL

M. Vernois, président.
MM. Frémy et Minguet, vice-présidents.
M. Thirion, secrétaire-général.
M. Cagny, secrétaire-général-adjoint.
MM. Jassemijn et Cossin, secrétaires.
M. Drivière, trésorier.
M. Daguët, trésorier-adjoint.
M. Vinet, bibliothécaire-archiviste.
M. N, conservateur du matériel.

Jardinier-professeur : M. Dubarle.

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Watry. — M. de Watry. — M. Thirion. — M. Vernois.
M. de Maintenant — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais.
— M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de
Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil).
— M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard
(de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet. — M. Am.
de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. —
M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux.
— M. Sebert.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Senlis : MM. Deslandes. — Félix Dupuis. — Reusse. — Simon
Compiègne. — Réhry. — Masson. — Prinville. — Testard. —
Brochon. — Colas. — Lépine. — Bougeonnier.
Baron : M. Vramant, président.
Béthisy : M. Turlin, délégué.
Betz : M. Roblin, président.
Ermenonville : MM. Martin, président, — Thiénard fils délégué.
Nanteuil : M. Benoit, délégué.
Pailly : M. Chantrier, délégué.
Pont : MM. Renaut, président, — Laverge, délégué.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

NEUVIÈME EXPOSITION

DE LÉGUMES, FRUITS, FLEURS COUPÉES, PLANTES EN POTS DE SERRE

CHAUDE OU TEMPÉRÉE, D'ORANGERIE ET DE PLEINE TERRE,

D'INSTRUMENTS NOUVEAUX OU PERFECTIONNÉS UTILES A L'HORTICULTURE

QUI AURA LIEU A SENLIS

dans les bâtiments de Saint-Pierre, mis à la
disposition de la Société par la Municipalité,

les 12, 13, 14 et 15 Juillet 1879.

RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION

ARTICLE PREMIER. — Les horticulteurs et amateurs, sans
aucune exception, sont invités à prendre part à l'Exposition,
laquelle durera quatre jours, en y comprenant le samedi
12 juillet consacré aux opérations du jury.

ART. 2. — Les 13 et 14, l'Exposition sera ouverte de
dix heures du matin à cinq heures du soir. Le dimanche 13,
à deux heures de relevée, les récompenses seront décernées
en séance solennelle dans la grande salle de l'ancien
Evêché.

ART. 3. — Le prix d'entrée à l'Exposition les 13 et 14, et à
la distribution des récompenses le 15, est fixé à 50 centimes,
sauf pour les membres de la Société accompagnés de leur

SHAS



00000003549

famille, quand ils présenteront leur quittance de l'année 1879 qui tiendra lieu de carte d'entrée. — Les enfants au-dessous de dix ans, qui accompagneront leurs parents, entreront également sans payer. — Le mardi 15, l'entrée sera gratuite jusqu'à trois heures de l'après-midi, heure à laquelle les exposants pourront commencer à enlever leurs produits.

ART. 4. — Les objets exposés devront appartenir à l'exposant, avoir été cultivés par lui, ou être le produit de son industrie. Dans le cas contraire, ils devront porter le nom du producteur.

ART. 5. — Tous les objets admis à l'Exposition devront être, à l'avance, étiquetés lisiblement. Les objets industriels porteront en outre sur leur étiquette leur prix de vente habituel.

ART. 6. — Ils devront être rendus, aux frais des exposants, dans le local de l'Exposition, au plus tard le jeudi 10. Toutefois les fleurs coupées et les légumes seront reçus jusqu'au samedi 12, à neuf heures du matin, *terme de rigueur*. — Tous les objets exposés auront dû être enlevés le mercredi 16 juillet, à deux heures de l'après-midi; ceux qui n'auraient pas été repris, ainsi que ceux qui auront été abandonnés par leurs propriétaires, seront à la même heure vendus à la criée au profit du Bureau de Bienfaisance.

ART. 7. — Les personnes qui voudront concourir devront en faire la déclaration écrite à M. VINET, place Saint-Frambourg, à Senlis, président de la Commission de l'Exposition, au plus tard le 4 juillet, en indiquant la nature, le nombre et la dimension des objets qu'elles devront exposer. — Elles joindront à leur demande la liste complète et détaillée des produits avec lesquels elles veulent concourir; la Commission se réserve le droit de faire constater leur existence dans les cultures de l'exposant.

ART. 8. — La Commission de l'Exposition sera chargée de la réception et du placement des lots. Elle apportera tous ses soins à leur conservation, sans toutefois répondre d'aucun dégât qui ne proviendrait pas de son fait. Elle désignera leur place aux exposants qui, au surplus, seront tenus de se conformer à toutes ses prescriptions, sauf recours au Conseil d'administration, tant en ce qui concerne l'arrangement des lots, que pour la police intérieure de l'Exposition.

ART. 9. — Les membres du jury, au nombre de cinq, seront choisis parmi les membres des Sociétés correspondantes; ils seront assistés du Président de la Société, du Secrétaire-Général et du Président de la Commission de l'Exposition, chargés de veiller à l'exécution du présent Règlement et de dresser le procès-verbal de leurs délibérations. Mesdames les Dames patronnesses sont invitées à décerner la médaille spéciale attribuée au concours de fleurs coupées. Messieurs les Jurés sont priés de se rendre au local de l'Exposition le samedi 12 juillet, à dix heures précises du matin.

ART. 10. — Après le passage du Jury, une pancarte portant le nom de l'Exposant et la mention de la récompense obtenue par lui sera placée au centre de chaque lot.

ART. 11. — Trois catégories seront établies dans chaque concours: l'une d'*horticulteurs-marchands* et de *jardiniers-maraîchers*; l'autre d'*amateurs* et de *jardiniers-bourgeois*; la troisième de directeurs ou jardiniers de *grands établissements non consacrés au commerce*. — De plus, un concours spécial sera ouvert entre MM. les *Instituteurs primaires* de l'arrondissement de Senlis.

ART. 12. — Des médailles d'OR, de VERMEIL, d'ARGENT et de BRONZE seront mises à la disposition du Jury. — Il n'est pas à l'avance établi de programme de concours; le Jury aura au contraire toute la latitude possible pour faire l'attri-

bution des récompenses à tous les produits qui lui paraîtront méritants. — Toutefois il ne pourra être admis dans les lots d'ensemble que *six variétés* de chaque espèce de fleurs ou de légumes ; au-delà de ce nombre, les lots seraient classés séparément dans un *Concours spécial de collections*.

ART. 43. — En outre quatre médailles pourront être décernées à des jardiniers, membres de la Société depuis trois ans au moins, dont les bons et loyaux services, constatés par des certificats, auraient été rendus pendant dix ans au moins dans la même maison. Les certificats dûment légalisés et les pièces justificatives du droit à ce concours devront être adressés à M. VINET, président de la Commission, avant le 15 mai prochain.

Le président de la Commission,

A. VINET.

Approuvé en Assemblée générale le 2 février 1879.

Le président de la Société,

F. VERNOIS.

Le secrétaire-général,

E. THIRION.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 2 MARS 1879. — PRÉSIDENTE DE M. VERNOIS

La séance est ouverte à 2 heures 1/2. Le procès-verbal de la séance précédente est adopté. Un membre nouveau est admis à l'unanimité.

En l'absence de M. le Secrétaire-Général retenu chez lui par la maladie, M. Jassemin, secrétaire, procède au dépouillement de la correspondance qui se compose des pièces suivantes :

1° Une lettre de M. Vavin, membre correspondant, annonçant l'envoi de tubercules d'*Igname ronde*, de *haricots Chevrier* restant verts à la maturité, de quelques graines de *radis long blanc d'Egypte* (Fild Beledi des Arabes) de *Betteraves rouges noires d'Egypte*, de *Zapallito*, et de *Melon Chammun d'Egypte*, le tout accompagné d'un dessin à la plume représentant la forme et le volume moyens de l'*Igname ronde*. — Des remerciements unanimes sont votés à M. Vavin, et il est décidé que l'expérimentation de ces plantes nouvelles sera faite au Jardin de la Société par le Jardinier-Professeur.

2° Le programme de l'Exposition qui aura lieu à Gand (Belgique), les 27 et 28 juillet 1879.

3° Le prospectus des cultures de cordons-spiraux, arbres fruitiers en pots, de M. Chapellier.

4° Le catalogue des Dahlias et Pelargoniums mis en vente par la maison Baltet frères, de Troyes.

5° Le prospectus de la maison Huber, marchand de graines et plantes à Hyères (Var).

6° Le catalogue illustré des graines de Sutton et fils, repré-

sentés en France par M. Dudoüy, directeur de l'agence centrale des agriculteurs et horticulteurs de France.

7° Le procès-verbal ci-après :

SECTION DE PONT-SAINTE-MAXENCE

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1879. — PRÉSIDENTIE DE M. RENAULT.

M. DERENGÈRE expose un Lilas et un Deutzia forcés. — *Mention honorable*

M. CHEVALIER, 10 variétés de légumes, *mention simple*; 5 variétés de fruits, *mention simple*.

M. FRÉVAL, 12 variétés de légumes. — *Mention honorable*.

Il est donné communication des décisions prises par le Conseil d'administration de la Société dans sa réunion du 23 février dernier : — Le Conseil a approuvé les comptes de M. le Trésorier-Central pour 1878, et le projet de budget pour 1879; — Il a accepté la proposition faite par M. Fontaine, maire de Senlis, de substituer l'Administration municipale à la Société d'horticulture, laquelle n'a pas d'existence légale, pour encaisser le capital de la rente de 20 francs laissée par M. le docteur Pigeaux, et dont les intérêts seraient remis annuellement à la Société; — Il a décidé que l'Assemblée de ce jour discuterait et adopterait le programme de l'Exposition qui aura lieu le 12 juillet prochain, dans le grand vaisseau de Saint-Pierre, gracieusement mis à la disposition de la Société par l'administration municipale.

En conséquence, M. le Président invite la Commission de l'Exposition à donner connaissance du programme, dont les articles sont successivement votés, et dont l'impression est décidée en tête du présent numéro du Bulletin.

Il est donné lecture d'un mémoire intéressant de M. Lozet, jardinier-chef chez M. Boissonnas à Villemétrie, sur la culture forcée du Rosier, lequel sera publié dans un prochain numéro du Bulletin.

M. le Jardinier-Professeur fait une conférence très détaillée sur la culture des Bégonias tuberculeux.

Deux membres nouveaux sont présentés et la séance est levée à 4 h. 1/2.

Membre admis dans la séance du 2 mars 1879.

M. DESONGINS, rentier à Senlis.

PROJET DE BUDGET POUR L'ANNÉE 1879

Recettes.

Solde en caisse au 23 février 1879.....		422	14
Reste à recouvrer :			
Cotisations des années précédentes.....	4.187	50	} 4.355 85
Médailles.....	122	»»	
Valeur de sept médailles en caisse.....	46	35	
Subvention du département.....		250	»»
Total.....		<u>2.027</u>	<u>99</u>

RECETTES DE L'EXERCICE 1879

Cotisations à recouvrer dans les différentes sections :			
385 à 10 francs.....	3.885	»»	} 3.935 »»
10 à 5 francs.....	50	»»	
Subvention de la ville de Senlis	200	»»	} 470 »»
— du département....	250	»»	
Don de M. le docteur Pigeaux..	20	»»	} 400 »»
Vente de fruits.....			
Reste à recouvrer ci-contre et solde en caisse.		2.027	99
Total des recettes.....		<u>6.532</u>	<u>99</u>

Dépenses.

Restes à payer :	
M ^{me} veuve Duriez, à Paris. Liquidation.....	180 »
(Délibération du 30 avril 1872).	
MM. Thirion, secrétaire général, frais de cor- respondance, etc.....	40 »
Payen, imprimeur, solde de sa note d'im- pressions et fournitures diverses.....	350 »
Charles, maçon, jardin de la Société....	300 »
<i>Notes diverses.</i>	
MM. Lefèvre, serrurier; Planson, loueur de voitures; Vinet, graveur; Malbec, plombier, ensemble.....	53 85
Corbin, à Mortefontaine, intérêts de 200 fr. sur 4.000.....	200 »
Loyer de la salle des séances, suivant état remis par M. Prudhomme, trésorier de la Fabrique de l'Eglise de Senlis.....	225 »
	<hr/>
	4.348 85

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1879

Loyer de la salle des séances.....	450 »
Abonnement à la C ^{ie} des Eaux.....	45 »
Contributions.....	44 »
Assurance contre l'incendie.....	4 75
Appointements de M. Dubarle, professeur....	4.500 »
— de M ^{lle} Sébert, gardienne de la salle des séances.....	25 »
Bulletins, impressions diverses.....	750 »
M. Thirion, secrétaire général : correspon- dance, abonnement au <i>Journal de l'Agric- ulture</i>	40 »
	<hr/>
A reporter.....	2.525 75

Report.....	2.525 75
Envoi de Bulletins.....	150 »
Frais de recouvrements.....	150 »
— de chauffage.....	40 »
Dépenses imprévues.....	400 »
Visites de jardins.....	400 »
Médailles pour visites de jardins.....	400 »
— de fin d'année.....	400 »
Achat d'engrais.....	400 »
Entretien de la maison du jardin de la Société.	400 »
Intérêts à payer à M. Corbin.....	200 »
Frais pour l'Exposition de 1879.....	600 »
Remboursement de 49 obligations.....	475 »
Intérêts de 39 obligations.....	39 »
	<hr/>
	4.749 75
Report des restes à payer.	4.348 85
	<hr/>
Total des dépenses.....	6.098 60

Récapitulation.

Recettes.....	6.532 99
Dépenses.....	6.098 60
	<hr/>
Excédant de recettes.	434 39

LES BEGONIAS TUBERCULEUX

CONFÉRENCE FAITE PAR M. DUBARLE, DANS LA SÉANCE
DU 2 MARS 1879.

Les Begonias tuberculeux très-répandus aujourd'hui dans
nos jardins à cause de leur port agréable, se soutenant bien,

de leur feuillage réellement décoratif, de l'abondance de leurs fleurs et de la vivacité jointe à la netteté des coloris, ces Begonias, disons-nous, ne sont connus que depuis une vingtaine d'années à peine. Le croisement de trois ou quatre espèces, telles que les Begonias Boliviensis, Sedenii, Chelssonii, Veitchii, toutes originaires de la Bolivie ou des régions froides du Pérou, le croisement entre elles des formes qu'ont produites ces espèces, voulons-nous dire, a donné les nombreuses variétés qui servent si convenablement à toutes sortes d'ornementation ; MM. Malet et Plessis-Piquet ont, les premiers, commencé l'hybridation de ces plantes, et ont livré chaque année, de nouveaux individus au commerce. Marchant sur leurs traces, beaucoup d'horticulteurs et amateurs se sont occupés de chercher de nouvelles variétés de Begonias et en ont, depuis, trouvé un grand nombre.

Les caractères de végétation des Begonias tuberculeux sont à peu près les mêmes que ceux des autres Begonias ; le feuillage peut varier, ainsi que le port des tiges et la coloration des fleurs ; celles-ci varient du blanc au rouge purpurin, en passant par toutes les nuances de rose, de carmin, etc. Quelques espèces même tirent sur le blanc verdâtre ou jaunâtre. La composition des fleurs peut aussi varier : ainsi, il y a cinq ans, M. Lemoine, de Nancy, a obtenu un Begonia (mâle naturellement) à fleurs complètement pleines, d'une couleur rouge vermillon, par suite d'un croisement entre le Begonia Veitchii et le Boliviensis. Depuis, d'autres variétés à fleurs plus ou moins pleines sont venues s'ajouter à cette première, et il est vraisemblable que le nombre de ces dernières s'accroîtra d'année en année.

Nous pourrions étendre encore l'historique des Begonias tuberculeux, ayant suivi d'assez près les diverses transformations de cette plante, mais cela nous entrainerait trop loin, et nous allons passer immédiatement à la culture de ces plantes, telle qu'elle est pratiquée par bon nombre de cultivateurs de Begonias, en commençant à prendre la graine à

l'époque de sa maturité, qu'elle ait été fécondée artificiellement (1) ou non.

On sème les graines récoltées bien mûres, à une époque qui, d'après les observations de certains horticulteurs, paraît être la plus convenable, sous le climat de Paris, dans la période comprise entre le 15 janvier et le 15 février. Les semis, faits à une époque plus reculée auraient pour inconvénient de ne donner que des plantes insuffisamment développées et dont on ne pourrait facilement conserver les tubercules. Les semis doivent se faire en serre tempérée bien éclairée ou sous chassis et exigent une chaleur constante de 12 à 15° centigrades. On opère en pots ou en terrines bien drainés. Le sol doit être le même que pour les autres Begonias, c'est-à-dire qu'il doit se composer de terre de bruyère siliceuse à laquelle on ajoute un peu de charbon de bois pulvérisé pour donner de la perméabilité au sol. Si, au contraire, la terre de bruyère n'était pas siliceuse mais tourbeuse, on lui donnerait cette qualité indispensable par une addition de silice.

Quelques praticiens, dans le but d'obtenir la grande porosité du sol qu'exigent ces semis, ont imaginé de les faire sur de la ouate : ils se sont trouvés satisfaits du résultat. Tout étant ainsi préparé, on sème ces graines très-fines et les recouvre à peine ; puis on recouvre le pot ou la terrine, soit d'une cloche, soit d'une lame de verre, mais cette dernière est bien préférable. La cloche ou la lame sera essuyée deux fois par jour ; le but de cette opération est d'empêcher à l'intérieur de la cloche une surabondance d'humidité toujours nuisible. Une température de 15 à 25° est reconnue nécessaire pendant la germination et cela dans le but de l'activer. Aussitôt que l'on aperçoit les petits mamelons formés par les graines qui germent, on soulève doucement et progressive-

(1) Ce qui est facile, vu l'abondance du pollen contenu dans les anthères des fleurs mâles.

ment la cloche ou la lame de verre à mesure que les plantes s'élèvent. Le plant doit se repiquer quand il présente une ou deux feuilles au-dessus des cotylédons. Si l'opération du semis a été faite à l'époque ci-dessus, ce premier repiquage pourra se pratiquer du 15 ou 30 mars. A cause de la ténuité des racines, on ne devra point se servir, pour les soulever, d'un instrument tranchant, mais d'une petite spatule en bois. Ce repiquage se fait dans un lieu semblable à celui du semis et dans un même sol, cependant quand ce sol serait un peu substantiel, cela n'en vaudrait que mieux. L'espace-ment devra être de 0,02. Les pots ou terrines renfermant les jeunes plants, se recouvrent encore d'une cloche ou feuille de verre que l'on tient fermée pendant cinq ou six jours; après ce temps, on donne de l'air graduellement. Quand les plantes ont de 4 à 6 feuilles, on leur fait subir un deuxième repiquage dans les mêmes conditions que le premier, en observant cette fois une distance entre elles de trois à quatre centimètres. Un troisième repiquage est nécessaire et a lieu du 15 avril au mois de mai. Cette fois, les plantes se mettent dans des godets de 6 à 8 centimètres de diamètre, et une à une; on les place aussitôt sur une couche tiède, sous châssis. Ces derniers resteront fermés pendant la reprise, c'est-à-dire pendant 4-5 jours. Il faut avoir soin de donner de l'air à mesure du progrès dans la croissance. Deux ou trois jours avant de les employer à l'ornementation, et par un temps couvert, on peut les dépanneauter. Ces plantes servent, comme nous le savons, dans l'ornementation, à garnir les corbeilles, à faire, par exemple, des bordures de massifs de *Pelargoniums zonals*. Au lieu de les employer tous à la pleine terre, on pourrait en réserver un certain nombre qui, mis en pots, serviraient à la décoration des serres tempérées où ils fleuriraient plus tôt.

Il faudra nécessairement soustraire les *Begonias* à l'action directe des rayons solaires et les placer dans des lieux mi-ombragés. En pleine terre comme en pots, ils demandent un

sol un peu substantiel et siliceux. Une bonne terre franche siliceuse, mélangée de terre de bruyère ou de terreau de feuilles, ou même de débris de rempotages, leur convient très bien.

On pourra être certain, en employant les soins décrits ci-dessus, d'obtenir de magnifiques plantes qui fleuriront depuis fin juillet jusqu'aux gelées.

Le sol où on les met doit être recouvert d'un léger paillis, leur mise en place s'étant effectuée vers la mi-mai. On arrose modérément au commencement de la mise en pleine terre, en augmentant progressivement au fur et à mesure des progrès de la végétation. Dès que les tiges commencent à se faner, on cesse tout arrosage.

Quinze jours avant l'époque ordinaire des gelées, on arrache les bulbes. Remarquons cependant qu'il ne faudrait pas trop se hâter, attendu que les tubercules, en général, ne prennent de l'accroissement qu'en septembre et octobre.

N'oublions pas de faire remarquer qu'on ne peut guère humidifier ces semis que par capillarité. A cet effet, deux terrines sont placées l'une dans l'autre, celle du fond contenant deux ou trois centimètres d'eau seulement. Ajoutons aussi que ces plantes aiment une atmosphère humide, rendue telle par le cultivateur s'il le juge nécessaire.

Les tubercules de *Begonias* affectent des formes assez variables et souvent irrégulières; en général ils sont lisses. Tantôt cependant ils se rapprochent, par leur forme, de ceux des *Cyclamens* et présentent alors une forme arrondie et déprimée. Au bout de trois ans, ils ont atteint leur grosseur. L'hiver ils se conservent comme les *Dahlias*, c'est-à-dire dans un lieu sain; ils y restent jusqu'à l'époque de la plantation, c'est-à-dire dans la première quinzaine de mars. On les met alors dans de petits godets que l'on place sous châssis ou dans une serre tempérée chauffée de 12 à 15° centigrades. Environ cinq semaines après cette mise en végétation, ces plantes sont rempotées séparément dans des pots que l'on

replace sous châssis jusqu'au 15 mai, époque à laquelle on les livre à la pleine terre.

Ces plantes s'hybrident avec la plus grande facilité. Leur docilité et leur charme ne doivent-ils pas les faire cultiver encore davantage?

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Il a suffi d'arroser un champ de choux avec du *chlorure de chaux* pour mettre en fuite les *puces de terre*, les *chenilles* et les *papillons*. On fait un lait de chlorure de chaux du commerce, et avec un balai on asperge les plantes, autant que possible le soir ou le matin de bonne heure.

(*Société d'horticulture de la Côte-d'Or*).

*
* *

Bouturage dans l'eau, par M. ANGRAND. — Les principales recommandations sont celles-ci : n'employer que des bouteilles en verre blanc, les verres de couleurs ne donnent que de mauvais résultats, et ne pas trop enfoncer les boutures dans l'eau, afin d'éviter la pourriture. Quoique ne possédant qu'une petite serre froide, j'ai, dans le courant de juillet-août, essayé de ce procédé qui m'a réussi sur les boutures suivantes : *Passiflore*, *Chrysanthème à Carène*, *Libomia floribunda*, *Abrotannus élégans*, *Rosiers maréchal Niel* et *Gloire de Dijon*; les Rhododendrons que j'avais aussi essayés n'ont pas réussi. Toutes ces boutures, qui ont été mises en pots, sont aujourd'hui parfaitement enracinées. Ainsi donc ceux qui n'ont qu'une bêche, ou même qu'un simple châssis, en opérant dès le mois de juin, peuvent réussir les boutures dans l'eau, soit sur les plantes herbacées soit sur les plantes ligneuses. En disposant des tablettes pas trop éloignées du vitrage, enfin chaleur et lumière, boutures pas

trop enfoncées dans l'eau (4 à 5 centim.) tel est le résumé de ces expériences.

(*Revue horticole*.)

*
* *

On sème les premiers *pois*, dits de la *Sainte-Catherine*, dans des rayons un peu profonds, et on les recouvre avec de la *cendre de charbon de terre* provenant des appareils de chauffage, après l'avoir passée au crible pour en enlever le mâchefer ou les corps étrangers qui s'y trouvent. A l'aide de ce procédé, non-seulement les pois sont préservés des rongeurs, mais la levée se fait parfaitement, ce qui a rarement lieu quand on opère dans des terres fortes et froides, où, presque toujours, les pois pourrissent l'hiver.

(*Revue horticole*).

*
* *

Culture du cerfeuil bulbeux, par M. CHOUVET. — A l'automne, amender le terrain avec des engrais bien consommés, de manière qu'il ne reste plus de détritux pailleux dans le sol à l'époque du semis. En septembre ou octobre faire stratifier les graines dans un pot, et enterrer ce pot dans une planche, ou, si le terrain est frais, mettre simplement ce pot sur la terre, et, dans ce cas, le couvrir afin d'empêcher la pluie de les mouiller; vers le commencement de février on place les graines à la main à 15 centimètres les unes des autres en tous sens, et on les recouvre légèrement; après quoi il n'y a plus d'autres soins à donner que des sarclages et des arrosements. Si quelques plantes montaient à graine, il faudrait les arracher. Enfin quand les fanes jaunissent, arracher et conserver les racines dans un endroit sec et sain. Quoique le cerfeuil bulbeux, surtout s'il n'a pas été arrosé avec des engrais liquides, soit bon à consommer aussitôt l'arrachage, il n'acquiert pourtant toute sa qualité qu'environ deux mois après.

(*Revue horticole*).

*
* *

Destruction des limaçons, par M. TOURNIOL. — Ayant entendu dire que la bière attirait les limaçons, j'ai placé de ce liquide dans un vase plat à bords perpendiculaires; les bords ont environ 3 centimètres de hauteur; le vase est enterré d'un centimètre et contient une couche d'environ 2 centimètres de bière pure. La première fois, je plaçai le vase dans une allée de mon jardin vers cinq heures du soir, par un temps couvert; cinq minutes après je vis venir de tous côtés une troupe de limaçons qui se dirigeaient vers le vase, y buvaient avidement la bière, et finalement tombaient au fond. Depuis ce temps, aussitôt que nous apercevons la trace d'un limaçon dans nos serres, sans perdre de temps à retourner tous les pots, je place un peu de bière dans une assiette, et le lendemain matin le coupable est noyé.

(Revue horticole).

*
**

Confitures de côtes de melon. — Un beau cantaloup étant donné, et sa chair ayant passé sur les assiettes des convives, conserver les côtes, leur enlever la croûte extérieure, couper le reste en morceaux de 3 à 5 centimètres de longueur sur 1/2 d'épaisseur; les jeter dans la bassine avec un peu d'eau et du sucre dans les proportions suivantes : pour 250 grammes de chair, 1/4 de litre d'eau et 500 grammes de sucre. On laisse cuire le tout durant une petite heure. On peut y ajouter quelques ronds de citron.

(Le Nord-Est).

*
**

Ambrosie au Capiaumont. — Vos 24 poires de Beurré Capiaumont seront pelées, coupées en quartiers ou en rondelles, sans pépins, jetées dans un litre de vin blanc auquel vous ajouterez le suc d'un citron et quelques portions du zeste; la cuisson sera continuée jusqu'à ce que vos fruits prennent la teinte saumonée; on les laissera alors refroidir après y avoir ajouté un verre à liqueur de Cognac.

(Le Nord-Est).

Ordre du jour de la Séance

DU 6 AVRIL 1879.

Ouverture de la Séance à 2 h. de l'après-midi.

Adoption du procès-verbal.

Dépouillement de la correspondance.

Communication des décisions du Conseil d'administration.

Rapport de la commission permanente sur les produits exposés.

Conférence.

Tirage de la loterie.

La réunion du Conseil d'administration aura lieu le DIMANCHE 30 MARS, à 3 heures très-précises de l'après-midi, dans l'une des salles de l'Ancien Évêché.

MM. les Sociétaires qui désirent faire visiter leurs cultures par la Commission spéciale, sont priés d'adresser leur demande à M. le Secrétaire-Général avant le 1^{er} mai prochain.

Leçons d'Horticulture

AVRIL 1879.

- Senlis* : Dimanche 6, à midi 1/2, au jardin de la Société.
- La Chapelle* : Lundi 7, à 10 h. du matin, chez M. Lecocq-Dumesnil.
- Pontarmé* : Lundi 7, à 2 h. de l'après-midi, chez M. Dupuis.
- Creil* : Jeudi 10, à 10 h. du matin, chez M. Gallé.
- Précy-sur-Oise* : Jeudi 10, à 2 h. de l'après-midi, à la mairie.
- Versigny* : Dimanche 13, à 10 h. du matin, chez M^{me} Lemaire.
- Nanteuil* : Dimanche 13, à 2 h. de l'après-midi, à la mairie.
- Crépy* : Jeudi 17, à 10 h. du matin, à la mairie.
- Betz* : Jeudi 17, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Roblin.
- Gouvieux* : Dimanche 20, à 10 h. du matin, à la mairie.
- St-Leu-d'Esserent* : Dimanche 20, à 2 h. de l'après-midi, à la mairie.
- Ermenonville* : Jeudi 24, à 10 h. du matin, à la mairie.
- Plessis-Belleville* : Jeudi 24, à 2 h. de l'après-midi, à la mairie.
- Fleurines* : Dimanche 27, à 10 h. du matin, chez M. Demichy.
- Pont-Ste-Maxence* : Dimanche 27, à 2 h. de l'après-midi, à la mairie.